

Inscription au cours facultatif d'italien

Si les effectifs le permettent, ce cours sera mis sur pied à la rentrée scolaire d'août 2024. L'élève peut décider de suivre le cours par intérêt personnel sous certaines conditions énumérées ci-dessous.

De plus, le cours d'italien permet de suivre l'OS italien en classe de raccordement.

1. Ce cours est facultatif, cela signifie que l'on est libre de s'y inscrire ou pas. **Par contre, une fois la décision prise d'y participer, la présence aux cours est obligatoire.**
On peut toutefois envisager une renonciation d'ici aux vacances d'automne 2024.
2. Le cours comprend 3 périodes hebdomadaires, fixées en dehors de la grille-horaire de la classe soit durant la pause de midi soit en fin d'après-midi. L'élève inscrit(e) se doit d'être présent aux cours et **les absences sont traitées de la même manière que pour les autres branches.**
3. L'apprentissage d'une langue demande du travail en classe et à la maison (vocabulaire et grammaire). L'acquisition de nouvelles connaissances seront validées par des notes, qui ne comptent toutefois pas pour la promotion annuelle.
4. Si le nombre d'absences et/ou le manque de travail devait être trop important, l'attestation de fin d'année pourrait ne pas être délivrée.

Nom et prénom : Classe actuelle :

- souhaite s'inscrire au cours facultatif d'italien pour l'année scolaire 2024-2025
 n'est pas intéressé par ce cours

Signature du représentant légal : Signature de l'élève :

Coupon à retourner au maître de classe d'ici au lundi 26 février 2024